



**HAL**  
open science

## Sur le mot hastille chez Rabelais

Takeshi Matsumura

► **To cite this version:**

| Takeshi Matsumura. Sur le mot hastille chez Rabelais. 2019. halshs-02392348

**HAL Id: halshs-02392348**

**<https://shs.hal.science/halshs-02392348>**

Submitted on 4 Dec 2019

**HAL** is a multi-disciplinary open access archive for the deposit and dissemination of scientific research documents, whether they are published or not. The documents may come from teaching and research institutions in France or abroad, or from public or private research centers.

L'archive ouverte pluridisciplinaire **HAL**, est destinée au dépôt et à la diffusion de documents scientifiques de niveau recherche, publiés ou non, émanant des établissements d'enseignement et de recherche français ou étrangers, des laboratoires publics ou privés.

# GLALICEUR

numéro 12

le 2 décembre 2019

Groupe de recherche  
sur la **L**Angue et la **L**ittérature françaises  
du **C**entre et d'aill**E**URs  
(Tokyo)

contact : [glaliceur2019@gmail.com](mailto:glaliceur2019@gmail.com)

## Sur le mot *hastille* chez Rabelais

Takeshi MATSUMURA

Comme je l'ai rappelé dans un précédent article<sup>1</sup>, Robert Marichal a souligné en 1984 que les travaux de Lazare Sainéan sur la langue de Rabelais étaient à utiliser avec précaution<sup>2</sup>. Kurt Baldinger<sup>3</sup> aussi s'est déploré en 1986 que l'étude historique du vocabulaire rabelaisien se fût arrêté en 1922-1923, années où ont paru les deux volumes de *La Langue de Rabelais* de Lazare Sainéan<sup>4</sup>. Leur avertissement a-t-il été écouté par les éditeurs de textes ? Dans le présent article, je prendrai comme exemple le substantif féminin *hastille*, qui se lit deux fois<sup>5</sup> dans les œuvres de Rabelais – mais qui n'a été commenté ni dans le livre cité de Lazare Sainéan ni dans les deux ouvrages lexicologiques que Kurt Baldinger a consacrés à notre auteur<sup>6</sup> –, pour voir comment ce mot a été compris par les spécialistes.

Citons d'abord le contexte de la première occurrence du mot. Il se lit au chapitre XXI de la première édition<sup>7</sup> (1531 ou 1532) de *Pantagruel*, au moment où Panurge marie Anarche et une vieille *lanternière*. Voici le passage tel que l'on le lit dans *Pantagruel. Les horribles et espoventables faictz & prouesses du tresrenommé Pantagruel Roy des Dipsodes, filz du grand geant Gargantua, Composez nouvellement par maistre Alcofrybas Nasier* (Lyon, Claude Nourry, sans date) ; la citation<sup>8</sup> se fait d'après l'exemplaire conservé à la Bibliothèque nationale de France (Rés. Y<sup>2</sup> 2146, f<sup>o</sup> Q r<sup>o</sup>-v<sup>o</sup>) :

Et deux jours après [v<sup>o</sup>] Panurge le maria avecques une vieille lanterniere, et luy mesmes fist les nopces à belles testes de mouton, bonnes hastilles à la

<sup>1</sup> Voir Takeshi Matsumura, « Sur le *coupeau d'oignon* du prologue de *Gargantua* », dans *Glaliceur*, 10, 2019, p. 8.

<sup>2</sup> Robert Marichal, « Avant-propos », dans Jean Céard et Jean-Claude Margolin (éd.), *Rabelais en son demi-millénaire. Actes du colloque international de Tours (26-29 septembre 1984)*, Genève, Droz, 1988, p. 1-7.

<sup>3</sup> Kurt Baldinger, « François Rabelais : son importance pour l'histoire du vocabulaire français », dans *Le Moyen Français. Actes du V<sup>e</sup> colloque international sur le moyen français, Milan 6-8 mai 1985*, Milan, Vita e pensiero, 1986, t. II, p. 163-179 ; article repris dans Kurt Baldinger, *Études autour de Rabelais*, Genève, Droz, 1990, p. 1-17.

<sup>4</sup> Paris, Boccard, 1922-1923, 2 vol.

<sup>5</sup> Ou trois, si *La Cresme philosophalle* est de lui, voir Rabelais, *Œuvres complètes. Édition établie, présentée et annotée par Mireille Huchon*, avec la collaboration de François Moreau, Paris, Gallimard, 1994, Bibliothèque de la Pléiade, p. 918 : « enveloppant les atilles des cerveaux mal calfretez ».

<sup>6</sup> Voir Kurt Baldinger, *Études autour de Rabelais, op. cit. ; id., Etymologisches Wörterbuch zu Rabelais (Gargantua)*, Tübingen, Max Niemeyer, 2001.

<sup>7</sup> Sur la datation de cette publication, voir S. T. Rawles et M. A. Screech, *A New Rabelais Bibliography*, Genève, Droz, 1987, n<sup>o</sup> 1, p. 65-72.

<sup>8</sup> Dans les citations de l'imprimé du XVI<sup>e</sup> siècle, je développe les abréviations, introduits quelques accents et distingue *i* et *j* et *u* et *v*, mais je conserve la ponctuation.

moustarde, & beaulx tribars aux ailz, dont il en envoya cinq sommades à Pantagruel, lesquelles il mangea toutes, tant il les trouva appetissantes : [...]<sup>9</sup>.

Par rapport à cette citation, l'édition de Gérard Defaux<sup>10</sup> fondée sur l'imprimé de 1534 dû à François Juste présente quelques variantes graphiques dans son chapitre XXVII, mais elle conserve le mot *bastilles* sans changement. De même, l'édition de Mireille Huchon<sup>11</sup>, basée sur l'imprimé de 1542 dû au même François Juste, ne donne qu'un petit nombre de variantes dans son chapitre XXXI de *Pantagruel*, et le mot *bastilles* s'y retrouve sans modification.

La deuxième attestation du mot qui nous intéresse se lit au chapitre XLI du *Tiers Livre des Faicts et Dicts Heroïques du bon Pantagruel : Composé par M. Fran. Rabelais docteur en Medicine. Reven, & corrigé par l'Authheur, sus la censure antique* dans l'imprimé publié en 1552 par Michel Fezandat. Dans ce chapitre Bridoye parle du temps où il étudiait le droit à Poitiers et en particulier d'un certain Perrin Dendin, *apointeur des procès*. Voici, d'après l'exemplaire conservé à la Bibliothèque nationale de France (Rés. Y<sup>2</sup> 2162, f<sup>o</sup> 138), le passage contenant le mot *bastilles* :

Il n'estoit tué pourceau en tout le voisinage, dont il n'eust de la hastille & des boudins. Et estoit presque tous les jours de banquet, de festin, de nopces, de commeraige, de relevailles, & en la taverne : pour faire quelque apointement, entendez.

L'imprimé de 1546 qui nous transmet la première rédaction du *Tiers Livre* ne présente aucune variante pour ce passage et l'on y lit déjà le mot *bastille*<sup>12</sup>. Parmi les éditions dues à Michael Screech<sup>13</sup>, à Jean Céard<sup>14</sup> et à Mireille Huchon<sup>15</sup> qui ont toutes pris comme base l'imprimé de 1552, les deux premières montrent quelques variantes dans la ponctuation, tandis que la troisième brille par sa fidélité scrupuleuse à son modèle.

<sup>9</sup> Comme édition critique basée sur cet imprimé, voir François Rabelais, *Pantagruel. Première publication critique sur le texte original* par V. L. Saulnier, Genève, Droz, 1946, Textes littéraires français ; *Nouvelle édition augmentée*, Genève, Droz, 1965, p. 168.

<sup>10</sup> Voir François Rabelais, *Les Cinq Livres. Gargantua / Pantagruel / Le Tiers Livre / Le Quart Livre / Le Cinquième Livre. Édition critique* de Jean Céard, Gérard Defaux et Michel Simonin, Préface de Michel Simonin, Paris, Librairie Générale Française, 1994, Le Livre de poche, La Pochothèque, p. 517.

<sup>11</sup> Voir *op. cit.*, p. 329.

<sup>12</sup> Voir l'exemplaire conservé à la Bibliothèque nationale de France (Rés. Y<sup>2</sup> 2159) du *Tiers livre des Faictz et Dictz Heroïques du noble Pantagruel. composez par M. Franç. Rabelais docteur en Medicine, & Calloier des Isles Hieres*, Paris, Chrestien Wechel, 1546, p. 282.

<sup>13</sup> François Rabelais, *Le Tiers Livre. Édition critique commentée* par M. A. Screech, Paris-Genève, Droz, 1964, Textes littéraires français ; réédition, 1995, p. 280.

<sup>14</sup> Voir François Rabelais, *Les Cinq Livres, op. cit.*, p. 803.

<sup>15</sup> Voir *op. cit.*, p. 479.

Voyons maintenant comment le mot est expliqué dans l'édition procurée par l'équipe d'Abel Lefranc. Sur l'occurrence du mot dans *Pantagruel*, c'est Lazare Sainéan qui en la signant donne la note suivante :

Tranches de porc rôties. Cf. l. III, ch. XLI : « Il n'estoit tué pourceau en tout le voisinage dont il n'eust de la *bastille* et des boudins. » C'est un dérivé de *baste*, broche à rôtir. (S.)<sup>16</sup>

On voit que l'annotateur se fonde sur le substantif *baste* pour proposer sa définition. La note de l'édition de l'équipe d'Abel Lefranc sur l'attestation du mot dans *Le Tiers Livre* est plus courte et elle ne porte pas de signature :

Tranches de porc rôties. Cf. l. II, ch. XXXI, n. 18<sup>17</sup>.

On n'y trouve donc que la définition que l'on lisait dans la note de *Pantagruel*, munie d'un renvoi à cette note de Lazare Sainéan que je viens de citer.

La définition du mot *bastilles* par « tranches de porc rôties » se retrouve telle quelle dans le *Dictionnaire de la langue française du seizième siècle* d'Edmond Huguet<sup>18</sup>, l'édition de Jacques Boulenger<sup>19</sup>, celle de Pierre Jourda<sup>20</sup>, celle de Gérard Defaux<sup>21</sup> et celle de Mireille Huchon<sup>22</sup>. Quant à Jean Céard, alors qu'il ne disait rien<sup>23</sup> dans la Pochothèque de 1994<sup>24</sup>, il enregistre le mot dans le lexique de son édition de 1995 en reprenant la même définition<sup>25</sup>. Aucun des savants ne précise de quelle source il s'est inspiré, mais il me paraît évident qu'ils recopient la note de Lazare Sainéan. Quant à Verdun-Léon Saulnier, il propose de traduire

<sup>16</sup> *Œuvres de François Rabelais. Édition critique publiée par Abel Lefranc, Jacques Boulenger, Henri Clouzot, Paul Dorveaux, Jean Plattard et Lazare Sainéan*, t. IV, *Pantagruel, Chapitres XII-XXXIV (et dernier)*, Paris, Champion, 1922, p. 327, note 18. C'est Sainéan qui souligne.

<sup>17</sup> *Œuvres de François Rabelais. Édition critique publiée sous la direction de Abel Lefranc*, t. V, *Tiers Livre, Introduction par Abel Lefranc, Texte et notes par Henri Clouzot, D<sup>r</sup> Paul Delaunay, Jean Plattard et Jean Porcher*, Paris, Champion, 1931, p. 298, note 23.

<sup>18</sup> Paris, Champion et Didier, 7 vol., 1928-1967, t. IV, p. 452.

<sup>19</sup> Voir Rabelais, *Œuvres complètes. Texte établi et annoté par Jacques Boulenger*, Paris, Gallimard, 1951, Bibliothèque de la Pléiade, p. 326 ; mais à la page 496, la note sur l'occurrence du mot dans *Le Tiers Livre* est un peu différente : « Des morceaux rôtis. C'est un dérivé de *baste*, broche. »

<sup>20</sup> Voir Rabelais, *Œuvres complètes. Introduction, notes, bibliographie et relevé de variantes par Pierre Jourda*, Paris, Garnier, 1962, 2 vol., t. I, p. 376 et 573.

<sup>21</sup> Voir *op. cit.*, p. 516, note 11.

<sup>22</sup> Voir *op. cit.*, p. 329 et 479, notes en bas de page.

<sup>23</sup> Il en va de même dans l'édition de Jean Plattard, voir François Rabelais, *Pantagruel. Texte établi et présenté par Jean Plattard*, Paris, Les Belles Lettres, 1946, p. 159 et *Le Tiers Livre*, Paris, Les Belles Lettres, 1948, p. 183.

<sup>24</sup> Voir *op. cit.*, p. 803.

<sup>25</sup> Voir François Rabelais, *Le Tiers Livre. Édition critique sur le texte publié en 1552 à Paris par Michel Fezandat. Introduction, bibliographie et variantes par Jean Céard*, Paris, Librairie Générale Française, 1995, Le Livre de poche, Bibliothèque classique, p. 483.

le mot *bastille* par « rôti de porc » dans le glossaire de son édition de *Pantagruel*<sup>26</sup>, sans toutefois nous apprendre d'où vient cette traduction. Seul Michael Screech<sup>27</sup> donne une définition différente, car dans le glossaire de son édition du *Tiers Livre*, il nous propose « dépouilles d'un porc nouvellement tué » et renvoie à l'article *atilles* du *Dictionnaire de l'ancienne langue française* de Frédéric Godefroy<sup>28</sup>.

Avant d'examiner la définition que le savant britannique a empruntée à ce dernier, on peut se demander quelle était la source de celle de Lazare Sainéan. D'après ma petite enquête, celui-ci s'est apparemment inspiré du glossaire qu'au milieu du XIX<sup>e</sup> siècle Louis Barré avait mis à l'édition de Rabelais publiée par le bibliophile Jacob<sup>29</sup>, ou dans l'édition que le même lexicographe a publiée en son nom et dans le glossaire de laquelle il a repris la même définition<sup>30</sup>. L'article *bastilles* de Louis Barré est conçu ainsi :

*Hastilles*, boudins, andouilles, tranches de porc rôties ; de *baste*, broche<sup>31</sup>.

Si cet article est bien sa source pour annoter le passage cité de *Pantagruel*, Lazare Sainéan en a supprimé les deux premiers mots pour retenir seulement la définition « tranches de porc rôties » et le rattachement au substantif *baste* au sens de « broche ». C'était donc une simplification. Il ne serait pas inutile, à ce propos, de savoir que déjà Louis Barré avait abrégé ce que disaient ses prédécesseurs.

Il me paraît possible de retrouver sa source d'inspiration. Le lexicographe semble avoir résumé ce que Le Duchat avait expliqué longuement dans son édition de Rabelais parue en 1711. En effet, sa note sur le passage de *Pantagruel* qui nous intéresse contient ce que Louis Barré a présenté brièvement. Pour s'en convaincre, il suffira de la citer :

---

<sup>26</sup> Voir *op. cit.*, p. 229.

<sup>27</sup> Voir *op. cit.*, p. 427. Pourtant sa traduction anglaise est plus proche de l'interprétation de Lazare Sainéan, voir François Rabelais, *Gargantua and Pantagruel, Translated and edited with an Introduction and Notes by M. A. Screech*, Londres, Penguin, 2006 : *Pantagruel*, chapter 21, p. 155 : « lovely rashers of bacon dressed with mustard » ; *The Third Book of Pantagruel*, chapter 41, p. 569 : « a slice or two of roast pork and some black-puddings ».

<sup>28</sup> Frédéric Godefroy, *Dictionnaire de l'ancienne langue française et de tous ses dialectes du IX<sup>e</sup> au XV<sup>e</sup> siècle*, Paris, Vieweg, 1880-1902, 10 vol.

<sup>29</sup> *Œuvres de François Rabelais contenant la vie de Gargantua et celle de Pantagruel augmentées de plusieurs fragments et de deux chapitres du V<sup>e</sup> livre restitués d'après un manuscrit de la Bibliothèque impériale, précédées d'une notice historique sur la vie et les ouvrages de Rabelais augmentée de nouveaux documents par P. L. Jacob, Nouvelle édition, revue sur les meilleurs textes et particulièrement sur les travaux de J. Le Duchat et de S. De L'Aulnaye, Enrichie quant à l'orthographe et à la ponctuation, et accompagnée de Notes succinctes et d'un Glossaire par Louis Barré, Illustration par Gustave Doré*, Paris, J. Bry aîné, 1854, p. 327c.

<sup>30</sup> *Œuvres de François Rabelais augmentées de plusieurs fragments et de deux chapitres du Cinquième livre restitués d'après un manuscrit de la Bibliothèque impériale et précédées d'une Notice historique sur la vie et les ouvrages de Rabelais. Nouvelle édition revue sur les meilleurs textes et particulièrement sur les travaux de J. Le Duchat, de S. De L'Aulnaye et de P. L. Jacob (bibliophile), éclaircie, quant à l'orthographe et à la ponctuation, accompagnée de notes succinctes et d'un glossaire par Louis Barré*, Paris, Garnier Frères, sans date.

<sup>31</sup> *Ibid.*, p. 566b ; c'est l'auteur qui souligne.

*Bonnes hastilles à la moustarde* ] Plus bas, l. 3. chap. 39. *Il n'estoit tué pourceau en tout le voisinage, dont il n'eust de la hastille & des boudins.* A Metz, entre les entrailles de Porc, on distingue la *haste* d'avec la *hastille*. On appelle *haste* le foie dont on fait les *bastereaux*, & *hastille* ou *menuë-haste* le poumon, les rognons, le cœur & la rate. Et de là vient que pour dire de quelqu'un qu'il est extrêmement pressé d'agir, le peuple dit ironiquement & par allusion qu'un tel homme a la *grande* & la *petite haste*. Je suis persuadé que *haste*, & *hastille* ou *petite haste*, dans la signification de certaines parties des intestins du Porc, vient de ce qu'il faut manger de bonne heure l'une & l'autre *haste*, de peur qu'elles ne se corrompent, comme le dit ci-dessus Rabelais, l. 1. chap. 4. où il rend raison de ce qu'on servit tant de tripes pour une fois sur la table de Grandgousier. Et c'est encore ce qui dans les Provinces a introduit l'usage entre bourgeois, de s'envoyer réciproquement de la *hastille*, & des boudins, lors qu'on a tué un Porc dans le voisinage. Il est vrai que ce present est ordinairement accompagné de quelques cotelettes à rotir, & d'un nombre de tranches de chair à mettre sur le gril, mais cela même est une autre espèce de *hastille*, en ce que l'une & l'autre doivent à peine voir le feu, si on ne veut pas qu'elles soient trop cuites<sup>32</sup>.

Ce n'est pas le seul endroit où Le Duchat s'est occupé de notre mot *hastille*, car parmi les ajouts qu'il a introduits dans le *Dictionnaire étymologique* de Gilles Ménage révisé en 1750, on trouve l'article *hastilles* qui intéresse notre propos. Le voici :

HASTILLES. Rabelais, 3. 41. *Il n'estoit tué pourceau en tout le voisinage, dont il n'eust de la hastille & des boudins.* M. Furetiere parle de ce mot, & de son étymologie, en ces termes : HASTILLE. *Vieux terme de campagne, qui se dit en cette phrase : Quand on a tué son cochon, on envoie à ses amis de la hastille & du boudin. C'est-à-dire, qu'on accompagne le boudin de quelque pièce bonne à rôtir ; propre à mettre au hastier, ou à la broche.* J'approuve cette étymologie. *Hasta, hastille, hastilia,* HASTILLE. On prononce *hâtille* : & ce mot est aspiré. M.

---

<sup>32</sup> *Œuvres de maître François Rabelais, publiées sous le titre de Faits et dits du géant Gargantua et de son fils Pantagruel, avec La Prognostication Pantagrueline, l'Épître du Limosin, la Crème Philosophale & deux Épîtres à deux Vieilles de mœurs & d'humeurs différentes, Nouvelle édition. Où l'on a ajouté des Remarques Historiques & Critiques, sur tout l'Ouvrage ; le vrai Portrait de Rabelais ; la Carte du Chinnois ; le dessein de la Cave peinte ; & les différentes vies de la Deviniere, Metairie de l'Auteur,* t. II, Amsterdam, Henri Bordesius, 1711, p. 267-268 ; c'est Le Duchat qui souligne. Après le mot *voisinage* de la cinquième ligne d'en bas, il renvoie au chapitre XII de la *Seconde Partie des erreurs populaires* de Laurent Joubert, voir *Première et seconde partie des erreurs populaires, touchant la Medecine & le regime de santé,* par M. Laurent Joubert, Paris, Claude Micard, 1587, Seconde partie, p. 56 et suivantes.

HATILLES. M. Furetiere & M. Ménage se sont trompés. Ce qu'on appelle *bastille* n'est pas une piece propre à mettre à la broche. C'est le foye & autres parties des entrailles du porc, ainsi appellées parce qu'elles doivent être mangées à la hâte, si on ne veut qu'elles se gâtent. *Le Duchat*<sup>33</sup>.

Si l'on compare la note de Le Duchat sur Rabelais et l'article *hatilles* du *Dictionnaire étymologique* de Gilles Ménage révisé par le même érudit avec l'article *bastilles* de Louis Barré, on voit que ce dernier a biffé la considération étymologique de son modèle au profit de l'hypothèse de Gilles Ménage et qu'il a retenu le fait que le mot *bastille* désignait d'un côté les « entrailles de porc » (dont on pouvait faire des boudins et des andouilles) et de l'autre des « tranches de chair à mettre sur le gril ». D'où son énumération : « boudins, andouilles, tranches de porc rôties » avec indication étymologique : « de *haste*, broche ».

De cette énumération, Lazare Sainéan n'était apparemment pas très satisfait, car pour lui le sens le plus proche de l'étymologie devait l'emporter sur le reste. Ainsi, sa définition « tranches de porc rôties » était le résultat d'un nouveau raccourcissement qu'il a effectué. Les rabelaisiens récents qui ont repris cette traduction auraient-ils été au courant de ce processus ? Se seraient-ils demandé si le choix de Lazare Sainéan était bien fondé ou quelle était l'autorité sur laquelle s'appuyait ce dernier ? Au moins ceux qui ont travaillé à partir de la deuxième moitié des années 1960 auraient pu et dû réfléchir sur le glossaire de Michael Screech, qui ne s'accordait pas avec la note de l'édition de l'équipe d'Abel Lefranc.

Comme on l'a vu plus haut, l'article *bastille* du glossaire du *Tiers Livre* du savant britannique renvoyait à Frédéric Godefroy. Il ne serait pas superflu de relire l'article *atilles* de son *Dictionnaire*<sup>34</sup> :

ATILLES, s. f. pl., boudins, andouilles, dépouilles d'un porc nouvellement tué :  
Item une frixure de porceau et toutes les *atilles* pour six prebendes. (Vers 1500, Ste-Croix, Arch. Vienne.)  
*Atilles* est encore usité en ce sens dans l'Orne et dans la H.-Normandie, particulièrement dans le Pays de Bray<sup>35</sup>.

<sup>33</sup> *Dictionnaire étymologique de la langue française, par M. Ménage, [...] Nouvelle édition, dans laquelle, outre les Origines & les Additions ci-dessus, qu'on a insérées à leur place, on trouvera encore les Etymologies de Messieurs Huet, Le Duchat, De Vergy, & plusieurs autres. Le tout mis en ordre, corrigé, & augmenté, par A. F. Jault, t. II, Paris, Briasson, 1750, p. 18a.* Dans cette édition, M. désigne Ménage et les ajouts sont signés par chacun des contributeurs.

<sup>34</sup> Pour être précis, Godefroy a un article *bastille* (*op. cit.*, t. IV, p. 434b) où il cite l'occurrence du *Tiers Livre* en la traduisant par « grillade », mais c'est l'article *atilles* qu'a retenu Michael Screech.

<sup>35</sup> *Op. cit.*, t. I, p. 474c ; c'est l'auteur qui souligne.



L'unique exemple que Godefroy avait tiré des Archives départementales de la Vienne a été publié depuis par dom P. de Monsabert dans son article « Anciens usages de l'Abbaye Sainte-Croix de Poitiers avant la réforme de 1519<sup>36</sup> ». On peut y vérifier que sa citation est exacte et que le document date d'un peu avant 1519. Quoique l'éditeur ne précise pas ce que signifie le mot *atilles* et qu'un contexte plus large<sup>37</sup> ne soit pas limpide, la présence du substantif *frixure* au sens de « fressure<sup>38</sup> » dans la même phrase semble conforter l'interprétation proposée par le lexicographe qui ce faisant recourait aussi aux attestations dialectales modernes.

Pour affirmer que le mot existe dans l'Orne, Godefroy semble se référer implicitement au *Dictionnaire du patois normand* d'Édélestand et Alfred Duméril<sup>39</sup>. Voici en effet ce que nous apprend l'article *hatille* de leur répertoire :

HATILLE, s. f. (Orne) Intérieur des animaux ; ce mot se trouve aussi dans la langue populaire des autres provinces, car les Bénédictins ont dit au mot HASTA 4 : Recentis suillae frustum unde rusticis nostris : Je vous enverrai de la hastille et du boudin<sup>40</sup>.

Édélestand et Alfred Duméril affirment donc que le mot existe non seulement dans l'Orne mais aussi dans d'autres provinces en s'appuyant sur l'article *hasta*<sup>4</sup> que l'on lit dans le *Glossarium mediae et infimae latinitatis* de Du Cange (non pas dans sa première édition de 1678<sup>41</sup>, mais dans les matériaux que les bénédictins de la congrégation de Saint-Maur ont ajoutés dans sa deuxième édition de 1733-1736<sup>42</sup>).

Quant à la source de Godefroy pour le pays de Bray<sup>43</sup>, c'est sans doute le *Dictionnaire du patois du pays de Bray* de Jean-Eugène Decorde<sup>44</sup>, car on y trouve l'article *hatille*, qui est conçu de la manière suivante :

<sup>36</sup> Article paru dans la *Revue Mabillon*, 1922, p. 263-276 ; le passage correspondant à la citation de Godefroy se lit à la page 271.

<sup>37</sup> Par exemple sur le passage qui précède la citation de Godefroy, voir *ibid.*, p. 270-271 : « Item à Noel quant madame fait tuer ses porceaux doit aux dames les jambons. C'est assavoir les grans jambons de derrière, ung jambon pour deux dames et l'espaule pour une dame. Et doivent estre les porceaux grans et gras. Et à la prieure du Pas Dieu demy jambon et ou ung os court outre sa prebende. »

<sup>38</sup> Voir Walther von Wartburg, *Französisches Etymologisches Wörterbuch*, Bâle, etc., Zbinden, etc., 1922-2002, 25 vol., t. III, p. 814b, s.v. *frixura*. Je désigne ce dictionnaire par FEW.

<sup>39</sup> Caen, Mancel, 1849.

<sup>40</sup> *Ibid.*, p. 131a.

<sup>41</sup> Voir Charles du Fresne, sieur Du Cange, *Glossarium ad Scriptores mediae & infimae latinitatis*, Paris, Louis Billaine, 1678, 3 vol., t. II, col. 708.

<sup>42</sup> Voir *id.*, *Glossarium ad Scriptores mediae & infimae latinitatis. Editio nova locupletior et auctior, opera et studio monachorum ordinis S. Benedicti à Congregatione S. Mauri*, Paris, Charles Osmont, 1733-1736, 6 vol., t. III, col. 1069, s.v. *hasta*<sup>4</sup>. Je reviendrai plus loin sur cette modification.

<sup>43</sup> C'est-à-dire la « région qui correspond à l'ancien arrondissement de Neufchâtel-en-Bray, au sud-ouest du département » de la Seine-Maritime ; voir *Französisches Etymologisches Wörterbuch. Eine darstellung des*

HATILLE, rate de porc, à laquelle sont unies d'autres parties des entrailles. H.-N<sup>45</sup>.

Étant donné que dans ce dictionnaire les lettres « H.-N. » signifient que le mot est employé non seulement dans le pays de Bray mais aussi en Haute-Normandie<sup>46</sup>, Godefroy a pu écrire que « *Atilles* est encore usité en ce sens [...] dans la H.-Normandie, particulièrement dans le Pays de Bray. »

Les attestations dialectales modernes ainsi relevées nous apprennent que le mot ne signifie pas « tranche de porc rôtie » comme le disent Lazare Sainéan et ses successeurs, mais plutôt « intestins de porc ». Cette interprétation est confirmée par le FEW.

Continuons à explorer la piste suggérée par Godefroy en se reportant au dictionnaire de Wartburg. Voici, dans l'article *hasta* du FEW, la partie qui nous concerne (t. IV, p. 392a) ; je la cite en développant les abréviations :

moyen français *atilles* substantif féminin pluriel « dépouilles d'un porc nouvellement tué » (poitevin 1500), *bastille* Rabelais 1546, français moderne *bâtille* « poumon ou cœur du porc » (dialectal, Cotgrave 1611 ; Furetière 1690 – Trévoux 1771), normand « intérieur du porc », Bray pluriel « rate de porc à laquelle sont unies d'autres parties des entrailles », Louviers [Eure] Les Andelys [Eure] « abats des animaux », Denneville [Manche] « boudins et tranches de porc », nantais *bâtille* « déchets de porc ».

Les indications ainsi données appellent plusieurs remarques et compléments. La première attestation (« poitevin 1500 ») du FEW est tirée de l'article *atilles* de Godefroy. Comme on l'a vu plus haut, on peut lui donner une datation un peu plus tardive : « avant 1519 ». La date de « 1546 » que Wartburg attribue à Rabelais correspond à la première version du *Tiers Livre*. Puisque le mot *bastille* se lit non seulement dans *Le Tiers Livre* mais aussi dans *Pantagruel*, il faudrait dater les attestations de Rabelais d'entre 1531 et 1552 si l'on s'en tient aux dates de leurs publications. La troisième attestation relevée par le FEW provient du *Dictionarie of the French and English Tongues* de Randle Cotgrave<sup>47</sup>. Il est possible

---

*galloromanischen sprachschatzen von Walther von Wartburg. Complément. 3<sup>e</sup> édition publiée par Jean-Paul Chauveau, Yan Greub et Christian Seidl, Strasbourg, Éditions de linguistique et de philologie, 2010, p. 27b.*

<sup>44</sup> Paris et Rouen, Derache, Dideron et Lebrument, 1852.

<sup>45</sup> *Ibid.*, p. 91a.

<sup>46</sup> Voir *ibid.*, p. 44.

<sup>47</sup> Londres, 1611.

que celui-ci ait pris le mot à Rabelais comme il lui arrive dans de nombreux cas<sup>48</sup>. Mais sa définition n'est pas une simple hypothèse formulée à partir du contexte des occurrences rabelaisiennes et elle nous laisse supposer que le lexicographe anglais disposait de quelques autres sources. En tout cas, elle peut nous aider à nous faire une idée de ce que désigne le mot. La voici :

Hastilles : f. *Th'inwards of a beast ; as a bogs haslet, calves gather, sheepes plucke, &c*<sup>49</sup>.

C'est-à-dire qu'il s'agit de « la fressure de cochon, de veau, de mouton, etc. », mais on notera qu'il n'y a pas d'indication géographique contrairement à ce que semble suggérer Wartburg.

Celui-ci enregistre comme quatrième attestation le *Dictionnaire universel* d'Antoine Furetière publié en 1690<sup>50</sup>. En effet à la fin du XVII<sup>e</sup> siècle, alors que ni Pierre Richelet<sup>51</sup> ni l'Académie française<sup>52</sup> ne connaissent le mot dans leur dictionnaire, on trouve chez Furetière un article *bastille* à la page 239b du tome II :

HASTILLE. Vieux terme de campagne, qui se dit en cette phrase, Quand on a tué son cochon, on envoie à ses amis de la *bastille* & du boudin, c'est à dire, qu'on accompagne le boudin de quelque piece bonne à rostir, propre à mettre au *bastier* ou à la broche.

Cet article nous renseigne sur plusieurs traits du mot, qui n'était pas chez Cotgrave : d'après Furetière, le mot *bastille* est vieux, il est employé à la « campagne » (d'où l'indication du FEW sur son caractère « dialectal »), il signifie « piece bonne à rostir » et il est rattaché à la famille du mot *bastier* au sens de « broche ». Dans la deuxième édition du même *Dictionnaire* de Furetière parue en 1701, Basnage de Bauval (ou Beauval) a ajouté un alinéa à l'article *bastille*, qui concerne une locution proverbiale où le mot est employé au sens figuré. Voici son ajout :

<sup>48</sup> Voir Michèle Schmidt-Küntzel, *Cotgrave et sa source rabelaisienne. Analyse synchronique et diachronique*, Cologne, 1984.

<sup>49</sup> Je cite Cotgrave d'après la réédition par l'University of South Carolina Press, Columbia, 1950 ; 1968.

<sup>50</sup> *Dictionnaire universel, contenant generalement tous les mots françois Tant vieux que modernes, et les termes de toutes les sciences et des arts, [...] Recueilli & compilé par Feu Messire Antoine Furetiere, La Haye et Rotterdam, Arnout et Reiner Leers, 1690, 3 vol.*

<sup>51</sup> Voir *Dictionnaire françois contenant les mots et les choses, plusieurs nouvelles remarques sur la langue françoise : Ses Expressions Propres, Figurées & Burlesques, la Prononciation des Mots les plus difficiles, le Genre des Noms, le Regime des Verbes : Avec Les Termes les plus connus des Arts & des Sciences. Le tout tiré de l'usage et des bons auteurs de la langue françoise* par P. Richelet, Genève, Jean Herman Widerhold, 1680, 2 vol.

<sup>52</sup> Voir *Le Dictionnaire de l'Académie françoise, dédié au Roy*, Paris, Coignard, 1694, 2 vol.

On dit aussi au figuré & dans le stile burlesque, Donner de la *hâtille* à quelcun ; pour dire, lui donner des coups de bâton<sup>53</sup>.

Quelle est la source de Basnage de Bauval pour cette locution proverbiale<sup>54</sup> ? Il me semble que c'est ou bien les *Curiositez françoises* d'Antoine Oudin (1640) ou bien *La Comédie de proverbes*. Oudin enregistre en effet l'expression *donner de la hastille*, en lui donnant une explication, dans laquelle il ne parle pourtant pas de *coups de bâtons* :

donner de la Hastille, *par allusion .i. haster ou despescher une besogne & la faire mal*<sup>55</sup>.

Quant à *La Comédie de proverbes* dont la première édition date de 1633<sup>56</sup>, dans la scène 7 de son Acte premier, Lidias prononce la réplique suivante :

Taisez-vous, Alaigne, vous estes plus sot que vous n'estes grand,  
et plus fol qu'un jeune chien.  
Si vous faites le compaignon,  
je vous donneray de la hastille<sup>57</sup>.

Cette occurrence a-t-elle donné lieu à la glose de la seconde édition du *Dictionnaire de Furetière* ? Ce ne serait pas impossible, à moins que l'on ne dispose d'une autre attestation de la locution.

Avant de se précipiter directement sur la dernière attestation du mot que Wartburg a prise à l'édition du *Dictionnaire de Trévoux* de 1771, il faut se pencher sur l'évolution de l'article *hastille* au cours des différentes rééditions de ce produit lexicographique des jésuites.

Pour composer leur article *hastille*, la première édition du *Dictionnaire universel françois et latin* des jésuites de Trévoux parue en 1704 se repose sur cette version augmentée due à

---

<sup>53</sup> *Dictionnaire universel, Contenant generalement tous les mots françois tant vieux que modernes, & les Termes des sciences et des arts, [...] Recueilli & compilé par feu Messire Antoine Furetiere, Seconde édition, Revuë, corrigée & augmentée par Monsieur Basnage de Bauval, La Haye et Rotterdam, Arnoud et Reinier Leers, 1701, 3 vol., t. II, s.v. hastille.* L'article *hastille* de la troisième édition de ce dictionnaire (Rotterdam, Reinier Leers, 1708, 3 vol., t. II) reste identique à celui-ci.

<sup>54</sup> Voir Giuseppe Di Stefano, *Nouveau Dictionnaire historique des locutions. Ancien français. Moyen français. Renaissance*, Turnhout, Brepols, 2015, 2 vol., p. 841c qui considère que c'est un « jeu de mots sur *haste*, à l'adresse des paresseux ».

<sup>55</sup> Antoine Oudin, *Curiositez françoises, pour supplément aux Dictionnaires ou Recueil de plusieurs belles propriétés, avec une infinité de Proverbes et Quolibets, pour l'explication de toutes sortes de Livres*, Paris, Sommeville, 1640, p. 267.

<sup>56</sup> Voir *La Comédie de proverbes. Pièce comique d'après l'édition princeps de 1633. Texte établi et annoté, glossaire, répertoire phraséologique et notice biographique* par Michael Kramer, Genève, Droz, 2003, Textes littéraires français.

<sup>57</sup> *Ibid.*, p. 196. Dans son glossaire (p. 454), l'éditeur traduit le mot *hastille* par « tranche, partie du porc fraîchement abattu » et ne semble pas y voir un emploi figuré.

Basnage de Bauval du *Dictionnaire* de Furetière parue en 1701. Citons-le pour voir s'il y a des différences par rapport à leur modèle :

HASTILLE. s. f. (L'*h* s'aspire) *Recensis suilla frustum*. Vieux terme de campagne, qui se dit en cette phrase, Quand on a tué son cochon, on envoie à ses amis de la *hâtille* & du boudin ; c'est-à-dire, qu'on accompagne le boudin de quelque pièce bonne à rôtir, propre à mettre au *hâtier* ou à la broche.

On dit aussi au figuré & dans le style burlesque, Donner de la *hâtille* à quelqu'un pour dire, lui donner des coups de bâton<sup>58</sup>.

Sauf des variantes graphiques, on y trouve seulement deux divergences : d'une part il y a une indication sur la prononciation du *h*, et de l'autre une traduction latine : *recensis suilla frustum*. L'article *bastille* de la deuxième édition de Trévoux, parue en 1721, reproduit celui de 1704, mais l'enrichit d'un renseignement sur l'emploi régional. Voici cette partie ajoutée :

Dans quelques Provinces on prend plus particulièrement ce mot, & on entend par ce terme les poumons, le cœur, les rognons, & la rate de porc, sans y comprendre le foye, qu'on appelle dans les mêmes païs du nom de hâste<sup>59</sup>.

Sans exclure d'autres possibilités, il me paraît possible d'identifier la source d'inspiration de Trévoux de 1721 : il me semble que les jésuites ont emprunté cet ajout à l'édition de Rabelais que Le Duchat a publiée en 1711 et qui, comme on l'a vu plus haut, contient une longue note sur le mot *bastille*. Dans cette note de l'éditeur, on avait justement la distinction de *haste* et de *bastille* et des renseignements sur les parties du porc que chacun de ces termes désignait à Metz<sup>60</sup>.

L'article *hâtille* de Trévoux, muni de cet enrichissement de 1721, reste inchangé jusqu'à sa version de 1771. On note seulement qu'à partir de l'édition de 1743<sup>61</sup> l'entrée

---

<sup>58</sup> *Dictionnaire universel françois & latin*, Trévoux, Estienne Ganeau, 1704, 3 vol., t. II, s.v. *hâtille*. On peut remarquer en passant que le *Dictionnaire* de Trévoux, avec sa traduction latine (« *Recensis suilla frustum* ») et l'expression française (« Quand on a tué son cochon, on envoie à ses amis de la *hâtille* & du boudin »), semble inspirer en 1733-1736 les bénédictins de Saint-Maur pour qu'ils rédigent l'article *hastat* dans le *Glossarium* de Du Cange, article que, comme on l'a vu plus haut, Édélestand et Alfred Duméril citeront en 1849 dans leur *Dictionnaire du patois normand*.

<sup>59</sup> *Dictionnaire universel françois et latin*, Trévoux et Paris, Florentin Delaulne, etc., 1721, 5 vol., t. III, col. 508, s.v. *bastille*.

<sup>60</sup> Voir *op. cit.*, p. 267 : « A Metz, entre les entrailles de Porc, on distingue la *haste* d'avec la *bastille*. On appelle *haste* le foie dont on fait les *hastereaux*, & *bastille* ou *menuë-haste* le poumon, les rognons, le cœur & la rate. ».

<sup>61</sup> Voir *Dictionnaire universel françois et latin* [...]. *Nouvelle édition corrigée et considérablement augmentée*, Paris, Delaune, etc., 1743, 6 vol., t. III, col. 1118.

devient *bâtille* au lieu de *bastille* et que celle de 1771 ajoute à la fin de l'article une petite phrase : « Expression triviale<sup>62</sup>. » pour qualifier la locution *donner de la bâtille à quelqu'un*.

Comme on l'a vu, selon Wartburg, le *Dictionnaire* de Trévoux de 1771 constitue la dernière attestation du mot en français moderne. Serait-il possible de compléter le FEW sur ce point ? Si l'on fait une petite recherche dans la lexicographie du XIX<sup>e</sup> siècle, il n'est pas impossible d'y trouver des traces. Entre autres, Louis Barré que l'on a rencontré plus haut comme auteur d'un glossaire du vocabulaire de Rabelais a édité en 1842 un *Complément au Dictionnaire de l'Académie française*, dans lequel il a mis l'article *bâtilles*, qui mérite d'être cité :

HÂTILLE. s. f. (art culin.) Il se dit d'Un morceau de porc frais bon à rôtir, ou quelquefois Des poumons, Du cœur, etc. *Quand on tue un porc, on envoie à ses amis de la bâtille et du boudin.* ¶ *Donner de la bâtille à quelqu'un*, expr. prov., Lui donner des coups de bâton<sup>63</sup>.

L'explication de Louis Barré résume ce que disait le *Dictionnaire* de Trévoux depuis 1721. Après avoir dit que le mot désigne un « morceau de porc frais bon à rôtir » (« quelque pièce bonne à rôtir » selon Trévoux), il indique que le mot peut désigner d'autres parties comme « Des poumons, Du cœur, etc. » pour citer enfin une locution proverbiale où le mot est pris au sens figuré. Pourtant, le lexicographe ne nous apprend plus que c'est un « vieux terme de campagne » et que le second emploi a une diffusion géographique restreinte.

Cet article de 1842 est ensuite résumé en 1873 par Émile Littré dans son *Dictionnaire de la langue française*. On lit dans celui-ci un article *bâtille*, qui est ainsi formulé :

HÂTILLE (hâ-ti-lle, *Il mouillées*), s. f. Ancien terme de cuisine. Morceau de porc frais bon à rôtir, boudin, saucisse. ¶ Fig. *Donner de la bâtille à quelqu'un*, lui donner des coups de bâton<sup>64</sup>.

L'article ainsi raccourci ne rend pas non plus compte du fait que le mot était un « vieux terme de campagne ». Il remplace également par deux substantifs *boudin* et *saucisse* ce qu'il désignait chez Trévoux « dans quelques provinces » les parties comme « les poumons,

<sup>62</sup> Voir *Dictionnaire universel françois et latin, vulgairement appelé Dictionnaire de Trévoux, Nouvelle édition, corrigée et considérablement augmentée*, Paris, La Compagnie des libraires associés, 1771, 8 vol., t. IV, p. 744b.

<sup>63</sup> *Complément au Dictionnaire de l'Académie française publié sous la direction d'un membre de l'Académie française avec la coopération de MM. [...] et précédé d'une préface par M. Louis Barré*, Paris, Firmin Didot Frères, 1842, p. 555d ; c'est l'auteur qui souligne.

<sup>64</sup> Paris, Hachette, 1873, 4 vol., t. II, p. 1990a.

le cœur, les rognons, & la rate de porc ». On ne peut y apprendre non plus à quel registre appartient la locution figurée.

L'article *bâtille* du *Dictionnaire général* d'Adolphe Hatzfeld, Arsène Darmesteter et Antoine Thomas<sup>65</sup> est un peu différent de celui de Littré et plus proche de celui de Trévoux, car il qualifie le mot de « vieilli et dialectal » en le traduisant par « tranche de port frais, foie, etc. qu'on fait rôtir ». Il relève aussi l'expression *donner de la bâtille à quelqu'un* en expliquant que l'on a affaire à un emploi « figuré ironiquement » et que le substantif signifie « des coups de bâton ».

Même si la description des dictionnaires n'est pas toujours très riche, la datation du FEW pour le français moderne *bâtille* (« Cotgrave 1611 ; Furetière 1690 – Trévoux 1771 Cotgrave 1611 ; Furetière 1690 – Trévoux 1771 ») peut ainsi être élargie jusqu'au *Dictionnaire général* de 1895.

Quant aux attestations dialectales modernes recueillies par Wartburg, ses sources normandes nous indiquent qu'il s'agit de l'« intérieur du porc » comme le dit le *Dictionnaire du patois normand* d'Édéléstand et Alfred Duméril<sup>66</sup>.

Bref, les données des dictionnaires ainsi que celles des répertoires dialectaux me semblent-elles suggérer que le sens du mot *bastille* chez Rabelais est non pas « tranches de porc rôties » comme le disent Lazare Sainéan et ses successeurs, mais plutôt « entrailles du porc ». D'ailleurs, ce dernier sens avait été proposé au milieu du XIX<sup>e</sup> siècle par deux autres éditeurs de Rabelais : il s'agit de Burgaud des Marets et Rathery. Tout en donnant cette signification, ils renvoyaient également au « patois de la Saintonge et d'une partie du Poitou<sup>67</sup> » dans lequel elle était connue. Si, avant de suivre avec précipitation la glose de l'édition critique de l'équipe d'Abel Lefranc, les rabelaisiens récents avaient pris la peine de tenir compte des avis des lexicographes et d'autres éditeurs de Rabelais, ils auraient pu peut-être se faire une idée un peu moins vague de ce que désignait le terme *bastille*.

<sup>65</sup> *Dictionnaire général de la langue française du commencement du XVII<sup>e</sup> siècle jusqu'à nos jours*, Paris, Delagrave, 1890-1900, 2 vol., t. II, p. 1228b. Le fascicule contenant cet article a paru en 1895.

<sup>66</sup> Voir aussi Eugène Robin, Auguste Le Prévoist, Alexandre-François Passy et Ernest de Blossville, *Dictionnaire du patois normand en usage dans le département de l'Eure*, Évreux, Charles Hérissey, 1879, p. 227 ; Henri Moisy, *Dictionnaire de patois normand indiquant particulièrement tous les termes de ce patois en usage dans la région centrale de la Normandie, pour servir à l'histoire de la langue française avec de nombreuses citations ayant pour but d'établir les rapports existant entre le même patois et l'ancien dialecte normand, le latin, le bas-latin, le vieux français, l'anglais, etc.*, Caen, Henri Delesques, 1887, p. 349b qui signale une occurrence du mot relevée dans le *Compte de l'Hôtel-Dieu d'Évreux* pour l'année 1418 par Léopold Delisle dans ses *Études sur la condition de la classe agricole et l'état de l'agriculture en Normandie au Moyen Âge*, Évreux, 1851, p. 618 : « 1 poitrine de veau, 3 s., 1 "hastille" (côte) de veau, 2 s. 6d. ». Est-ce une première attestation ?

<sup>67</sup> Voir leur note sur l'occurrence du mot dans le chapitre XLI du *Tiers Livre* : « Nous dirions des abatis. Ce mot appartient encore au patois de la Saintonge et d'une partie du Poitou. » (*Œuvres de Rabelais collationnées pour la première fois sur les éditions originales, accompagnées de notes nouvelles et ramenées à une orthographe qui facilite la lecture bien que choisie exclusivement dans les anciens textes* par MM. Burgaud des Marets et Rathery, Paris, Firmin Didot, 1857-1858, 2 vol., t. I, p. 614).